

QUI SOMMES-NOUS ?

NOTRE PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Situé en plein cœur des Hautes-Alpes, en milieu rural, le centre d'art contemporain Les Capucins conçoit :

- quatre à cinq expositions par an,
- un programme de sensibilisation avec notamment des visites et ateliers à l'attention des scolaires,
- un programme d'événements culturels (rencontres, projections, performances, ateliers...),
- et depuis 2017, des résidences d'artistes (sur invitation et appel à projet).

Le centre d'art contemporain Les Capucins, en tant qu'espace de recherche, d'expérimentation et de production, organise des expositions et des événements conçus spécifiquement pour le lieu inscrit dans un territoire de montagne.

Les artistes sont invités le plus souvent à réaliser des pièces inédites en considérant le contexte spécifique des Capucins. Cette implication du côté de la production, couplée à un travail de prospection, permet au centre d'art de se positionner, non pas comme un simple relais de ce qui a déjà été exposé, mais au début de la chaîne de diffusion. Parallèlement, le centre d'art contemporain Les Capucins conçoit des programmes de sensibilisation et de médiation ambitieux et innovants à l'attention de tous les publics, amateurs et professionnels, jeunes et adultes.

NOTRE ESPACE DE TRAVAIL

Le centre d'art permet au résident de bénéficier d'un espace de vie ainsi que de moyens propices au développement d'une recherche. Son implantation en milieu rural invite l'artiste à considérer ses spécificités géographiques, historiques et culturelles, à savoir une zone montagneuse avec une faible densité de population. Néanmoins le centre d'art contemporain Les Capucins initie des programmes revendiquant le foisonnement et l'ambivalence plutôt que des lectures définitives et univoques.

Sur place, l'équipe des Capucins accompagne l'artiste en résidence dans les divers aspects de sa recherche et en le mettant en relation avec des structures ressources et interlocuteurs pouvant contribuer au développement du projet.

Le centre d'art contemporain Les Capucins dispose d'un atelier équipé, cependant cet espace de travail n'est pas chauffé et ne bénéficie pas de lumière naturelle.

LA RÉSIDENCE

A PROPOS

Cette résidence est destinée à donner les moyens à un artiste professionnel, relevant de tous les domaines d'expression, de développer une recherche originale qui nourrira ses projets à venir.

Ce programme est ouvert à tous les artistes français ou étrangers, sans limite d'âge, maîtrisant l'usage oral de la langue française et disposant d'un permis de conduire pour véhicule léger valable en France.

Une rencontre publique est organisée pendant la période de résidence (elle peut prendre la forme d'une performance, d'une lecture...) selon le projet développé par l'artiste. L'artiste est invité à y présenter sa pratique et la recherche qu'il mène au centre d'art contemporain Les Capucins.

Les résidences ponctuelles du centre d'art contemporain Les Capucins sont financées par la DRAC PACA et sont encadrées par la circulaire n°MCCD1601967C du Ministère de la Culture.

CONDITIONS D'ACCUEIL

- La résidence aura lieu à partir de mi-septembre 2022 et jusqu'à fin décembre 2022 sur une durée de 8 semaines contiguës ou non (maximum en 2 fois), définies par un planning entre le centre d'art contemporain Les Capucins et l'artiste.
- Hébergement : mise à disposition d'un studio de 35m² à l'usage seul de l'artiste.
- Les frais de déplacement seront remboursés à l'artiste par la mairie d'Embrun sur présentation de justificatifs et pour un montant maximal de 500€ : aller-retour à partir du domicile.

BOURSE

L'artiste recevra une bourse de 4 000€ comprenant honoraires, frais inhérents à la recherche ainsi que besoins personnels.

SÉLECTION

Le candidat sera sélectionné selon les critères suivants :

- Qualités artistiques du projet inscrit dans des problématiques contemporaines,
- Pertinence du projet dans le contexte spécifique du centre d'art,
- Singularité de la recherche, maturité du travail artistique,
- Perspectives d'évolution du projet au-delà du cadre de la résidence.

CADRE JURIDIQUE

Une convention de résidence spécifiant les engagements du centre d'art contemporain sous régime municipale et ceux de l'artiste accueilli, sera signée au début de la résidence.

L'artiste devra justifier d'un régime de sécurité sociale et avoir un numéro de Siret ou être représenté par une structure administrative lui permettant d'émettre une facture.

COMMENT CANDIDATER ?

Pour que votre dossier soit recevable, votre candidature doit être présentée **en français, sous la forme d'un document unique ne dépassant pas 20 pages (photos comprises)**, réunissant les éléments suivants :

- Une biographie et un Curriculum Vitae,
- Une sélection des travaux précédents légendés succinctement ; n'hésitez pas à mentionner des liens vers des vidéos en ligne,
- Une note d'intention (maximum 3000 signes),
- Vos coordonnées : adresse postale, courriel, numéro de téléphone.

Merci de respecter scrupuleusement ces critères.

Votre dossier (pour rappel, un document unique regroupant tous les éléments de votre candidature) doit nous parvenir impérativement en pièce jointe d'un courriel. Aucune candidature par lien de téléchargement ne sera acceptée.

Date limite d'envoi des projets : 9 janvier 2022 à minuit.

Merci d'envoyer le dossier de candidature par courriel à l'adresse suivante :
residence.lescapucins.embrun@gmail.com

Un comité de sélection, composé de deux professionnels de l'art (critique d'art et/ou commissaire d'exposition et artiste), d'un élu à la culture de la ville d'Embrun, ainsi que les membres de l'équipe du centre d'art, se réunira courant février 2022 et la décision sera rendue début mars 2022 .

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail à cac.lescapucins@gmail.com